

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	19
Date de convocation 23 septembre 2025		

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, C. LABORDE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, S. BAUDY, M. TIRCAZES, H. BERNADET, C. BOISSIERE, T. BEUGNIES, S. DAUBE, F. SUBIAS, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES,

Procurations : F. COUDURE procuration à M. TIRCAZE, V. BERGES RAGOCHE procuration à Stéphane BONNASSIOLLE, L. DUMERGUES procuration à T. GADOU

Mme Sylvia PIZEL a été élu secrétaire de séance.

N°2025/41

Rapport d'activité 2024 Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités

L'article L 5211-39 dispose que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ».

Le rapporteur présente à l'assemblée le rapport annuel 2024 du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Vu l'article L5211-39 du CGCT

PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Syndicat Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

PRECISE que ce rapport est disponible à la lecture à l'accueil de la mairie.

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.

